

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E ARRONDISSEMENT DU 2 MARS 2015

Vœu à la Maire du 9^e arrondissement présenté par Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel relatif à l'exercice du droit de préemption urbain renforcé dans le 9^e arrondissement.

Considérant la délibération 2014 DLH 1217 relative à l'extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Considérant qu'aucune adresse n'a été identifiée dans le 9^e arrondissement dans la délibération ci-dessus ;

Considérant que le nouveau Plan Local de l'Habitat, adopté en Conseil de Paris du mois de février 2015, identifie le droit de préemption urbain renforcé comme outil pour résorber le déficit en logements sociaux dans le 9^e arrondissement ;

Considérant la nécessité d'activer tous les leviers pour développer le logement social dans le 9^e ;

Considérant que le 9^e arrondissement compte 5.9% de logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant que, selon la dernière étude de l'APUR sur l'accès au logement social à Paris, 7.2% des ménages du 9^e sont inscrits comme demandeurs d'un logement social ;

Sur proposition de Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel, les élus émettent le vœu que la Maire du 9^e :

- **Demande à la Maire de Paris de lancer une étude pour identifier des logements sur lesquels elle pourra exercer son droit de préemption urbain renforcé en vue de développer le logement social dans le 9^e.**